

PROGRAMME DE FORMATION

CPJEPS - Certificat Professionnel de la Jeunesse Education Populaire et du Sport mention **animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle**

*Mise à jour le 25/06/2025

Code de la fiche RNCP :

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3

Code(s) NSF

335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s)

44067 : Animation socioculturelle

Certificateur :

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date de début des parcours certifiants

30-11-2024

Date d'échéance

de l'enregistrement

29-11-2029

JURA SPORT FORMATION assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations. JURA SPORT FORMATION organisera le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS)**

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.

Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

Cadre réglementaire du diplôme préparé :

Décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport publié au Journal Officiel de la République Française du 28 février 2019. Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme d'État enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification établie en application de l'article L. 6113-1 du code de travail. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles (Art. D. 212-11). Le certificat professionnel est délivré au titre d'une mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier (Art. D. 212-12).

Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

La connaissance du milieu socio-culturel et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation :

- Avoir satisfait aux tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS) sont les suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes : PSC1 / PSE 1 / PSE 2 / AFGSU / SST en cours de validité
- Etre capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité.

Buts de la formation :

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS)) (séances pédagogiques et démonstrations commentées).

- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS)**

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre :

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations socioculturelles ou sportives ou autres, collectivité territoriale, maison de quartier, MJC, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en centre sont programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type « présentiel »

Moyens d'évaluation mis en œuvre :

JURA SPORT FORMATION est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé. Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS)** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par JURA SPORT FORMATION.

Contenu pédagogique :

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

BC 1 : PREPARER ET CONDUIRE EN SECURITE DES ACTIVITES EDUCATIVES EN DIRECTION DE GROUPES AU SEIN D'UNE STRUCTURE PROPOSANT DES ACTIVITES DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

C.1.1.1 Choisir une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités afin de favoriser la participation de tous

C.1.1.2 Définir le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance

C.1.2 Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics, notamment ceux en situation de handicap

C.1.3 Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activité

BC 2 : ORGANISER ET ANIMER EN SECURITE LA VIE QUOTIDIENNE DE GROUPE AU SEIN DE LIEUX D'ACCUEIL PROPOSANT DES ACTIVITES DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

C.2.1 Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie

C.2.2 Encadrer un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun

BC 3 : PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE ORGANISANT DES LOISIRS ET DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

C.3.1.1 Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci

C.3.1.2 Agir au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure

C.3.2 Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

Modalités des certifications :

La validation des blocs de compétences composant le **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIR ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (AAVQ SLAS)** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

**La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des trois blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.*

EPREUVES	TYPE D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1 * Lieux d'évaluation : Structure d'alternance	1) Production d'un document : 15 jours avant l'épreuve le candidat transmet un document personnel écrit comprenant trois préparations de séances d'activités, une pour chacun des domaines choisis (expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques...) pour un groupe de quatre personnes minimum. Chaque préparation de séance d'activités comporte les objectifs de la	En respect des exigences des textes relatifs au diplôme, le binôme d'évaluation mobilisé par l'OF est choisi dans la liste des évaluateurs	BC 1

	séance, le public visé, le déroulement, les méthodes d'animation prévues, les moyens nécessaires, la gestion des différents temps envisagés et les outils d'évaluation. 2) Conduite d'une séance d'activités: Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la séance d'activités de son choix, issue du document écrit personnel susmentionné, avec un groupe de quatre personnes minimum et pendant une durée comprise entre trente minutes au minimum et soixante minutes au maximum, en fonction des caractéristiques du public. 3) Entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprenant a) un temps de bilan effectué par le candidat, suite à la séance qu'il vient d'animer ; b) un temps de questionnements et d'échanges avec le candidat conduit par les évaluateurs à partir du document écrit personnel susmentionné et portant notamment sur : - le déroulement de la séance ; - l'atteinte des objectifs fixés et l'évaluation de la séance ; - la démarche et la méthode mise en oeuvre;	validée par le président de jury.	
--	---	-----------------------------------	--

	- l'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres ; - les modifications ou variantes que le candidat propose ; - le bilan de séance		
EPREUVE 2 * Lieux d'évaluation : Site de formation	1) Production d'un document : 15 jours avant l'épreuve le candidat transmet un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées dans sa structure d'alternance (trois pages maximum par action hors annexes). Chaque action présentée comporte les éléments suivants : - une synthèse du contexte de l'action de vie quotidienne ; - une description des modalités d'encadrement, des aménagements effectués pour les temps de vie quotidienne ou les temps transitionnels choisis tels que : accueil, temps de devoirs, temps calmes, repas, déplacements, fin des activités jusqu'au départ, etc. ; - une analyse synthétique : aléas et difficultés rencontrés, points positifs, points de faiblesse, éventuelles adaptations effectuées, évolutions proposées.		BC 2

	Le candidat peut insérer en annexe de cette partie, des photos, des schémas, ou tout autre document qu'il jugera utile. 2) Entretien d'une durée de trente minutes au maximum qui comprend : - une présentation orale par le candidat d'une des deux actions présentées dans le document écrit personnel susmentionné, choisie par les évaluateurs. Le choix de l'action est annoncé au candidat au début de l'entretien (10 minutes max). - un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs, à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat (20 minutes max).		
--	--	--	--

EPREUVE 3 * Lieux d'évaluation : Site de formation	1) Production d'un document: 15 jours avant l'épreuve le candidat transmet un document écrit personnel de cinq pages au maximum hors annexes portant sur sa structure, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci. Ce document comporte : - la présentation de la structure et de son environnement, en identifiant notamment 3 acteurs au minimum et en précisant leurs actions et leur rôle ; - la présentation du projet de la structure; - la présentation de l'équipe pédagogique avec laquelle il a travaillé ; - la présentation de sa place et de son action dans la structure. Ce document est complété d'une annexe présentant : - deux exemples d'activités qu'il a proposées dans le respect des procédures de travail établies par la structure; - deux exemples de supports de communication interne ou externe qu'il a produit afin d'accueillir et d'informer les publics sur les différentes activités de la structure. Le candidat peut également insérer en annexe, des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile. 2) Entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprenant : - une présentation orale par le candidat à l'aide du support numérique de son choix, de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci (10 minutes max). - un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat (20 minutes max)		BC 3
---	---	--	-------------

